

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2201

4 octobre 2007

### SOMMAIRE

3C Consult .....	105622	Jaydisc S.à r.l. ....	105606
Aero Technical Support & Services .....	105619	Jean Charles Noel S.à r.l. ....	105603
Am Grënnchen S.à r.l. ....	105619	Kingbu Holding S.à r.l. ....	105608
Arelsa Holding S.A. ....	105603	LCTS Investments S.A. ....	105609
Aska .....	105604	Leminvest Holding SA .....	105605
Boltus S.A. ....	105606	Lingerie Wolf, s.à r.l. ....	105607
BRE/Frankfurt I Hotel S. à r.l. ....	105634	Magrega Investments S.A. ....	105607
Chloride Luxembourg Holdings S.à r.l. ..	105608	Massen Building Investment, S.A. ....	105605
Commercial Investment Florida S.à r.l. ..	105602	MBS Finanz S.A. ....	105607
Docu Group (Lux 1.5) S.à r.l. ....	105624	Mellon International Holdings S.à r.l. ...	105631
Econocom Products & Solutions Luxem- bourg .....	105644	Midilux Holdings S.A. ....	105603
Econocom PSF S.A. ....	105644	Motor-Service S.à r.l. ....	105603
Egide S.A. ....	105648	Onea S.A. ....	105612
ELS Invest Holding S.A. ....	105606	Online-Car .....	105647
FDV II Venture .....	105612	Orsay Invest S.A. ....	105608
Felicity International S.A. ....	105602	Palladiana Investment S.A. ....	105624
Felicity International S.A. ....	105602	Promeco S.A. ....	105604
Fiduciaire Solaris S.à r.l. ....	105608	Quantix Services S.A. ....	105631
Frankfurt I Hotel S.à r.l. ....	105634	Redilux S.A. ....	105641
Geninvestor Holding S.A. ....	105605	R.P.E. S.A. ....	105624
Genpact Global (Lux) .....	105648	Stark Asia Master S.à r.l. ....	105648
Gero Investments Lux S.à r.l. ....	105641	Supermarché MASSEN S.A. ....	105606
HCEPP Luxembourg Poland I S.à r.l. ...	105602	Union Luxembourgeoise des Bibliothèques Publiques .....	105609
HPFI Finance S.à r.l. ....	105616	Vision UPS Systems S. à r.l. ....	105605
Hydroconcept S.A. ....	105604	Wabi Sabi S.A. ....	105604
Immo-Office S.A. ....	105607		
ING Investment Management Multi Mana- ger S.A. ....	105631		

**Felicity International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 71.033.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105294/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05483. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---

**Commercial Investment Florida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 111.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2007.

*Pour COMMERCIAL INVESTMENT FLORIDA SARL, société à responsabilité limitée*

EXPERTA LUXEMBOURG société anonyme

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007105296/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06963. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---

**Felicity International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 71.033.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105293/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05487. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---

**HCEPP Luxembourg Poland I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 76.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

*Pour HCEPP LUXEMBOURG POLAND I SARL, société à responsabilité limitée*

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007105297/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09377. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---

**Jean Charles Noel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 137, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 45.707.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105292/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05465. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---

**Motor-Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 82.251.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105298/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09300. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---

**Midilux Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 6.749.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007105280/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00016. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---

**Arelsa Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 95.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Pour ARELSA HOLDING S.A.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007105313/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00209. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---

**Wabi Sabi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6471 Echternach, 32, rue du Pont.  
R.C.S. Luxembourg B 107.923.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105308/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09296. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---

**Promeco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8372 Hobscheid, 12, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 36.449.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105310/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09305. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---

**Hydroconcept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1718 Luxembourg, 25, rue Haute.  
R.C.S. Luxembourg B 108.202.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007105636/8089/11.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02260. - Reçu 99 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**Aska, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 63, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 62.448.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 décembre 1997, acte publié au Mémorial C no 234 du 10 avril 1998, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 juin 2002, acte publié au Mémorial C no 1395 du 26 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour ASKA S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007105287/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09817. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---

**Geninvestor Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 97.146.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 septembre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007105610/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 31 août 2007, réf. DSO-CH00249. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070120379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Vision UPS Systems S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9944 Beiler, Maison 28.  
R.C.S. Luxembourg B 96.225.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beiler, le 6 septembre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007105612/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 31 août 2007, réf. DSO-CH00248. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070120381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Massen Building Investment, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 1, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 102.135.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wemperhardt, le 6 septembre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007105613/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 31 août 2007, réf. DSO-CH00238. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070120383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Leminvest Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 107.597.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105606/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 septembre 2007, réf. DSO-CI00060. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070120366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**ELS Invest Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 97.784.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 septembre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007105615/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 31 août 2007, réf. DSO-CH00251. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070120385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Jaydisc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, Maison 49.  
R.C.S. Luxembourg B 107.272.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 septembre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007105609/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 31 août 2007, réf. DSO-CH00250. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070120375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Supermarché MASSEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 1, route de Stavelot.  
R.C.S. Luxembourg B 92.868.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wemperhardt, le 6 septembre 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007105641/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 31 août 2007, réf. DSO-CH00237. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070120405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Boltus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 123.714.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105640/5863/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00152. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**MBS Finanz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 60.876.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105668/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00659. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Immo-Office S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5692 Elvange, 16, rue d'Ellange.  
R.C.S. Luxembourg B 88.986.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Elvange, le 7 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105669/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00395. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**Lingerie Wolf, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4964 Clemency, 33, Chemin d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 107.192.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LINGERIE WOLF, Sarl

Signature

Référence de publication: 2007105650/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08988A. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**Magrega Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 118.828.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 août 2006, acte publié au Mémorial  
C n<sup>o</sup> 1989 du 24 octobre 2006, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 octobre 2006, acte publié au  
Mémorial C n<sup>o</sup> 2380 du 21 décembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAGREGA INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007105793/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00253. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Chloride Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 105.238.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 344 du 18 avril 2005, modifications des statuts par-devant le même notaire en date du 12 décembre 2005, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 1092 du 6 juin 2006.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHLORIDE LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2007105809/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08779. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---

**Kingbu Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 110.802.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007105799/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09737. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**Orsay Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 87.958.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007105785/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01428. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

---

**Fiduciaire Solaris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 41, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 87.752.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE SOLARIS

Signature

Référence de publication: 2007105781/2255/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, réf. LSO-BS10901. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070121033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

---



**LCTS Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 113.317.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Pour LCTS INVESTMENTS S.A.

V. Dohogne

Administrateur

Référence de publication: 2007105786/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00233. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**ULBP, Union Luxembourgeoise des Bibliothèques Publiques, Association sans but lucratif.**

Siège social: Mersch,

R.C.S. Luxembourg F 7.354.

STATUTS

L'an deux mille sept, le 31 janvier.

Entre les soussignés:

- 1) Schank Marco, travailleur intellectuel indépendant, député-maire, demeurant à L-9151 Eschdorf, 6, um Réider, Luxembourgeois;
- 2) Adam Claude, instituteur, député, demeurant à L-7542 Mersch, 27, Lankheck, Luxembourgeois;
- 3) Negri Roger, chef de division CFL, député, demeurant à L-8271 Mamer, 5, rue Jean-Pierre Wilhelm, Luxembourgeois;
- 4) Reding Jean-Marie, fonctionnaire de l'Etat, demeurant à L-3515 Dudelange, 83, route de Luxembourg, Luxembourgeois;
- 5) Lutgen Henri, bibliothécaire, employé communal, demeurant à L-1526 Luxembourg, 58, Val Fleuri, Luxembourgeois;
- 6) Bisdorff Sylvie, institutrice, demeurant à L-9086 Ettelbruck, 6, Cité des Vergers, Luxembourgeoise;
- 7) Dall' Agnol Claudia, fonctionnaire communale, députée, demeurant à L-3470 Dudelange, 25, rue de la Fontaine, Luxembourgeoise;
- 8) Flesch Colette, échevine, députée, demeurant à L-1724 Luxembourg, 11a, boulevard du Prince Henri, Luxembourgeoise;
- 9) Frascht Ariette, inspecteur principal, demeurant à L-1522 Luxembourg, 40, rue Jules Fischer, Luxembourgeoise;
- 10) Hoffmann Paul, pensionnaire, demeurant à L-9414 Vianden, 11, rue Victor Hugo, Luxembourgeois;
- 11) Laurent Jérôme, informaticien, demeurant à L-6613 Wasserbillig, 1, rue des Bergers, Luxembourgeois;
- 12) Martin-Ancion Marie-Pol, femme au foyer, demeurant à L-6170 Godbrange, 6, rue des Champs, Belge;
- 13) Scheer Sandra, commerçante, demeurant à L-9651 Eschweiler, 10, Kräiz, Luxembourgeoise;
- 14) Thilgen-Huber Nicole, employée communale, demeurant à L-6793 Grevenmacher, 23, rue de Trèves, Luxembourgeoise;
- 15) Vermeulen-Spada Fiorella, employée communale, demeurant à L-4464 Soleuvre, 1, rue J.F. Kennedy, Luxembourgeoise;
- 16) Wagner Malou, pensionnaire, demeurant à L-9768 Reuler, Maison 15, Luxembourgeoise.

ainsi que toutes les personnes qui seront admises comme membres ultérieurement, il est constitué une association sans but lucratif, régie par la loi luxembourgeoise modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif et par les statuts ci-dessous:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association sans but lucratif prend la dénomination UNION LUXEMBOURGEOISE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES, en abrégé ULBP.

**Art. 2.** L'ULBP favorise la création, le maintien et le développement de bibliothèques de lecture publique au Grand-Duché de Luxembourg, notamment dans les localités et régions insuffisamment pourvues; elle contribue ainsi à une certaine égalité entre les différentes parties du pays dans l'approvisionnement en livres et autres médias et sert, particu-

lièrement par la promotion de la lecture, au libre épanouissement, à la formation et au développement culturel de la personne.

L'ULBP peut conclure avec toute personne physique ou morale, publique ou privée, des conventions qui favorisent la réalisation de son objet. Elle collabore avec toutes les autorités compétentes et sollicite l'appui de personnes et de groupements, quels qu'ils soient, qui peuvent l'aider dans la réalisation de son but.

**Art. 3.** Le siège de l'ULBP est établi à Mersch.

**Art. 4.** L'ULBP est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** L'ULBP est neutre au point de vue confessionnel, philosophique et politique.

## **Titre II. Membres**

**Art. 6.** L'ULBP comprend une seule catégorie de membres qui se compose de la manière suivante:

- des bibliothèques de lecture publique, situées sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, qui adhèrent aux principes défendus par la charte de l'IFLA (International Federation of Library Associations and Institutions) et de l'UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization) sur la bibliothèque publique. Une bibliothèque est représentée par une personne désignée par son autorité de tutelle, en cas d'absence par son suppléant;

- des associations et fondations dont les buts sont en rapport étroit avec ceux de l'ULBP. Elles sont représentées par leurs présidents ou, le cas échéant, par un de leurs membres désignés à cet effet ou, en cas d'absence, par leur suppléant.

Tout changement de désignation doit être communiqué dans les plus brefs délais au secrétaire général.

Tout nouveau membre doit présenter sa demande par écrit au Conseil d'administration, qui décide par vote majoritaire simple des membres présents de son admission ou, le cas échéant, du refus d'admission.

Chaque membre effectif dispose d'une voix. Les membres peuvent prendre part aux votes à l'Assemblée générale à condition d'avoir versé leur cotisation annuelle au plus tard fin mars de l'année courante.

**Art. 7.** Le nombre des membres ne peut pas être inférieur à 5.

**Art. 8.** La cotisation annuelle à payer par les membres est fixée par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration. La cotisation annuelle maximale ne peut dépasser les 1.000,- euros.

**Art. 9.** La qualité de membre se perd:

- par la démission volontaire écrite au Conseil d'administration;

- par le fait que le membre, qui est une personne morale, cesse d'exister;

- en cas de non-paiement de la cotisation, trois mois après sommation de paiement;

- par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'ULBP, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts ou aux règlements pris en exécution des statuts, ni aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit à faire valoir ni sur le fonds social de l'ULBP ni sur les cotisations versées.

## **Titre III. Administration**

**Art. 10.** Le Conseil d'administration de l'ULBP se compose des membres de l'association.

**Art. 11.** Le Conseil d'administration peut créer des groupes de travail temporaires ou permanents pour réaliser un ou plusieurs de ses objectifs. A cet effet, l'ULBP peut faire appel à des experts non-membres.

**Art. 12.** Un représentant de chacun des ministères, ayant des bibliothèques de lecture publique dans leurs attributions, peut assister avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

**Art. 13.** Un règlement interne peut être établi par le Conseil d'administration. Ce règlement peut également fixer des dispositions complémentaires, notamment celles qui ont trait au déroulement pratique des activités de l'ULBP.

**Art. 14.** Le Conseil d'administration se réunit sur convocation écrite du président ou de son délégué ou sur demande motivée d'une majorité simple du Conseil d'administration.

**Art. 15.** Le Conseil d'administration doit se réunir au moins deux fois par an.

**Art. 16.** Le Conseil d'administration ne peut délibérer valablement qu'en présence de la majorité des membres. Il prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents. En cas de parité des voix, la voix du président, ou de son délégué, est prépondérante.

**Art. 17.** Les membres du Conseil d'administration choisissent en leur sein:

- un président;

- un ou plusieurs vice-présidents;

- un secrétaire général;

- un trésorier.

Le secrétaire général a la possibilité de se faire aider par un secrétaire adjoint, choisi au sein ou en dehors du Conseil d'administration. De même, le trésorier peut se faire assister par un trésorier adjoint, choisi au sein ou en dehors du Conseil d'administration.

**Art. 18.** Le président est élu par le Conseil d'administration à la majorité absolue des voix des membres présents du Conseil d'administration. Le vote se fait à main levée ou, à la demande au moins de deux de ses membres, par bulletin secret.

Si la majorité absolue n'est pas acquise au premier tour de scrutin, le candidat ayant obtenu le plus de voix sera à considérer comme élu au deuxième tour de scrutin.

Le doyen d'âge des vice-présidents peut remplacer le président en cas d'empêchement dans toutes ses fonctions.

**Art. 19.** Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration auquel il peut participer et dont il exerce la supervision. Il y veille particulièrement au respect de la politique générale de l'ULBP.

Les Vice-Présidents assistent le président dans l'exercice de ses fonctions et le remplacent en cas d'empêchement.

Le Secrétaire général est le responsable administratif et assure la gestion opérationnelle de l'ULBP.

Le Trésorier est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine et des revenus de l'association. Il effectue tous les paiements et perçoit toutes les recettes sous la surveillance du président. Il tient une comptabilité régulière, sous sa responsabilité, de toutes les opérations.

**Art. 20.** Les décisions du Conseil d'administration sont consignées par le secrétariat sous forme de procès-verbaux, conservés aux archives de l'ULBP.

**Art. 21.** La signature conjointe du président et du secrétaire général engage valablement l'ULBP envers des tiers.

#### **Titre IV. Assemblées**

**Art. 22.** L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an avant le mois de juillet. La date est fixée par le Conseil d'administration. L'assemblée générale est convoquée par écrit par le Conseil d'administration au moins 15 jours avant la date fixée.

**Art. 23.** Tout membre peut se faire représenter par un mandataire qu'il délègue ou, s'il exerce déjà un propre droit de vote, qu'il charge moyennant procuration écrite, un membre ne pouvant représenter qu'un autre des membres.

**Art. 24.** L'assemblée générale vote à main levée. A la demande d'une majorité des membres présents, l'assemblée générale vote par bulletin secret.

**Art. 25.** L'assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'administration de l'ULBP ou, en son absence, par le doyen d'âge des vice-présidents.

**Art. 26.** L'assemblée générale statue sur les points suivants:

- approbation du rapport d'activité du Conseil d'administration;
- approbation des comptes annuels de l'exercice écoulé et du budget pour l'exercice à venir;
- fixation du montant des cotisations;
- déclaration de décharge au Conseil d'administration;
- prise de position et de décision au sujet de propositions écrites du Conseil d'administration et des membres;
- élection des membres du Conseil d'administration et des réviseurs de caisse;
- modification des statuts;
- dissolution de l'ULBP selon l'article 20 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Ses résolutions sont portées à la connaissance de tous les membres et de tierces personnes au moyen d'un rapport écrit qui peut être consulté au siège de l'ULBP.

**Art. 27.** Le Conseil d'administration peut convoquer des assemblées générales extraordinaires chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire. Le Conseil d'administration doit convoquer une assemblée générale extraordinaire, si au moins un cinquième des membres en formule une demande écrite dûment motivée.

**Art. 28.** Les modifications de statuts sont soumises à l'accord de l'assemblée générale réunie de façon extraordinaire. Les modifications sont présentées par le Conseil d'administration.

#### **Titre V. Ressources**

**Art. 29.** Les recettes de l'ULBP consistent

- a) dans les cotisations;
- b) dans les subsides et subventions de toutes sortes, les dons et legs qu'elle peut recevoir dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif;
- c) dans les intérêts et revenus généralement quelconques provenant de son patrimoine.

L'énumération qui précède n'est pas limitative.

**Art. 30.** Les opérations financières de l'ULBP sont surveillées par au moins deux réviseurs de caisse, qui sont élus par l'Assemblée générale à la simple majorité des voix pour un mandat d'un an. Les réviseurs de caisse ne font pas partie du Conseil d'administration de l'ULBP. Ils sont rééligibles.

**Art. 31.** Les livres et les comptes sont clôturés chaque année à l'expiration de l'exercice social, c'est-à-dire au 31 décembre.

#### **Titre VI. Dispositions diverses**

**Art. 32.** Pour toute question non prévue par les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

#### **Titre VII. Dissolution**

**Art. 33.** En cas de dissolution de l'ULBP, le patrimoine net sera affecté à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal ou à une fondation de droit luxembourgeois.

J.-M. Reding

*Secrétaire général de l'ULBP*

Référence de publication: 2007102476/8056/161.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH08117. - Reçu 243 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070116491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

#### **FDV II Venture, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 101.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 août 2007.

J.-J. Wagner

*Notaire*

Référence de publication: 2007104110/239/12.

(070118281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

---

#### **Onea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.986.

#### **STATUTS**

L'an deux mille sept, le trois août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

Ont comparu:

1.- La société PHILL ASSETS S.A., ayant son siège social à Tortola (BVI), Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town;

ici représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le(s) mandataire(s) et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- La société ULARIS FINANCE S.A., ayant son siège social à Tortola (BVI), Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town;

ici représentée par Hubert Janssen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le(s) mandataire(s) et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de ONEA S.A.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand Duché, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférentes en cas de changement.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (Trente et un mille euro), représenté par 310 (trois cents dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

**Art. 6.** Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

#### Administration - Surveillance

**Art. 7.** Si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la société a un actionnaire unique, la société pourra être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, la société sera administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique tant que la société a un associé unique.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg ou de l'étranger, indiqué dans les convocations.

Sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout membre, empêché ou absent, peut donner à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place sans limitation du nombre de mandats qu'un administrateur peut accepter et exercer.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président ou, à son défaut, par un administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Les administrateurs peuvent tenir ou participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes qui y participent de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre mode de transmission ou de communication lesquels seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées par tous les administrateurs. Les signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs documents identiques. Ce ou ces documents réunis ensemble constitueront le procès-verbal. De telles décisions prennent effet à compter de la date d'apposition de la dernière signature.

**Art. 9.** De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations à l'exception des résolutions prises selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article précédent.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social par la signature conjointe de deux administrateurs, le cas échéant par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale, sans pouvoir cependant excéder six années.

Les commissaires sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

**Art. 14.** Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

### Assemblée générale

**Art. 15.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 15.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

**Art. 17.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

**Art. 18.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

**Art. 19.** Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 20.** L'assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société, ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

**Art. 21.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un autre administrateur ou, à défaut, par toute personne à cette fin désignée par l'assemblée.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur, qui ensemble avec le président constituent le bureau.

**Art. 22.** Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et qui contient, le cas échéant, les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 23.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 24.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 25.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

### **Disposition générale**

**Art. 26.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le deuxième mercredi du mois de mai à 15.00 heures en 2008.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents Euro.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent souscrire les 310 (trois cents dix) actions comme suit:

	Actions
1. - PHILL ASSETS S.A.: . . . . .	155
2. - ULARIS FINANCE S.A.: . . . . .	155
Total: . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (Trente et un mille euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau; Président du Conseil d'Administration;

b) Monsieur Rémy Meneguz, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau; Administrateur;

c) Monsieur Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 1, av. de la Gare; Administrateur;

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire :

Fiduciaire MEVEA S.à R.L., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

6.- L'adresse de la société est fixée à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, Relation : LAC/2007/21804. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102413/211/213.

(070116488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

**HPFI Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.070.

In the year two thousand seven, on the sixth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of HPFI FINANCE S.à r.l., a Private limited Securitisation Company («société à responsabilité limitée de titrisation»), having its registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on December 21st, 2005, registered at the trade register Luxembourg section B number 115.070, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 6th, 2006 under number 1092.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing party and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the two hundred (200) shares of one hundred Pounds Sterling (100.- GBP) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the Company's subscribed share capital by an amount of GBP 5,000.- (five thousand Pounds Sterling), in order to increase it from its current amount of GBP 20,000.- (twenty thousand Pounds Sterling) up to GBP 25,000.- (twenty five thousand Pounds Sterling) through the issue of 50 (fifty) new Shares, with a par value of GBP 100.- (one hundred Pounds Sterling) each;



2. Subscription and payment;
3. Amendment of Article 6 of the Articles of Association further to the above resolutions;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

*First resolution*

It is decided to increase the corporate capital by an amount of five thousand Pounds Sterling (5,000.- GBP) so as to raise it from its present amount of twenty thousand Pounds Sterling (20,000.- GBP) to twenty-five thousand Pounds Sterling (25,000.- GBP) by the issue of fifty (50) new shares having a par value of one hundred Pounds Sterling (100.- GBP) each.

*Intervention - Subscription - Payment*

There upon the sole partner HENDERSON PFI SECONDARY FUND LP, a limited partnership with its registered office and its principal place of business at 4 Broadgate, London EC2M 2DA, United Kingdom acting through its manager HENDERSON PRIVATE CAPITAL LIMITED, a company with its registered office and its principal place of business at 4 Broadgate, London EC2M 2DA, United Kingdom,

here represented by Régis Galiotto, prenamed.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

declared to subscribe to the fifty (50) new shares with a par value of one hundred Pounds Sterling (100.- GBP) with a share premium of two million one hundred and fifty thousand three hundred and thirty nine Pounds Sterling (2,150,339.- GBP),

and fully paid up in cash so that the total amount of two million one hundred and fifty five thousand three hundred and thirty nine Pounds Sterling (2,155,339.- GBP) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

The total contribution of two million one hundred and fifty five thousand three hundred and thirty nine Pounds Sterling (2,155,339.- GBP) consists of five thousand sterling pounds (5,000.- GBP) allocated to the share capital and two million one hundred and fifty thousand three hundred and thirty nine Pounds Sterling (2,150,339.- GBP), allocated to a share premium account.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at twenty-five thousand Pounds Sterling (25,000.- GBP), represented by two hundred and fifty (250) shares of one hundred Pounds Sterling (100.- GBP) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 3,700.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept le six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de titrisation HPFI FINANCE S.à r.l, ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 115.070, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 juin 2006 sous le numéro 1092.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les deux cents (200) parts sociales de cent Livres Sterling (100,- GBP) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de 5.000,- GBP (cinq mille Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de 20.000,- GBP (vingt mille Livres Sterling) à 25.000,- GBP (vingt-cinq mille Livres Sterling) par l'émission de 50 (cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100,- GBP (cent Livres Sterling) chacune.

2.- Souscription et libération.

3.- Modification afférente de l'article 6 des statuts suite aux résolutions qui précèdent.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cinq mille Livres Sterling (5.000,- GBP) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Livres Sterling (20.000,- GBP) à vingt-cinq mille Livres Sterling (25.000,- GBP) par l'émission de cinquante (50) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- GBP) chacune.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite l'associé unique, HENDERSON PFI SECONDARY FUND L.P., une société avec siège social à 4 Broadgate, Londres EC2M 2DA, agissant par son Gérant HENDERSON PRIVATE CAPITAL LIMITED, une société avec siège social et principal établissement à 4 Broadgate, London EC2M 2DA, Royaume-Uni

ici représentée par Régis Galiotto, prénommé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

A déclaré souscrire aux cinquante (50) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (100,- GBP), avec une prime d'émission d'un montant de deux millions cent cinquante mille trois cent trente neuf Livres Sterling (2.150.339,- GBP)

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que le montant total de deux millions cent cinquante cinq mille et trois cent trente neuf Livres Sterling (2.155.339,- GBP) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de deux millions cent cinquante cinq mille et trois cent trente neuf Livres Sterling (2.155.339,- GBP) consiste en cinq mille Livres Sterling (5.000,- GBP) alloués au capital social et de deux millions cent cinquante mille trois cent trente neuf Livres Sterling (2.150.339,- GBP) alloués à la prime d'émission.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Livres Sterling (25.000,-GBP) divisé en deux cent cinquante (250) parts sociales de cent Livres Sterling (100,-GBP) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 3.700,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007. Relation: LAC/2007/11902. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

105619

Luxembourg, le 26 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007102978/211/138.

(070117268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

---

**Am Grënnchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7784 Bissen, 34, rue des Moulins.

R.C.S. Luxembourg B 90.879.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bissen, le 22 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103851/3340/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06720. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

---

**Aero Technical Support & Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.081.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of the month of August.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- KKR PEI SICAR, S.à r.l., a société d'investissement en capital à risque with variable share capital, having the legal form of a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, and entered into the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-116.195 («SICAR»),

represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 August 2007,

- SAGEVIEW CAPITAL MASTER, L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Box 896GT, 2nd Floor Harbour Centre, North Church Street, George Town, KY1-1103, Grand Cayman, Cayman Islands (SAGEVIEW and together with SICAR jointly referred to as the «Shareholders»),

represented by Mr Nicolas Gauzès, prenamed,

by virtue of a proxy given on 13 August 2007.

The said proxies, executed by the appearing person and the acting notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties declare that they are the sole shareholders of AERO TECHNICAL SUPPORT & SERVICES, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-129.081, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of the undersigned notary of May 31, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 4, 2007, number 1647 (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have lastly been amended by deed of the undersigned notary dated July 30, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To remove any reference in the articles of incorporation of the Company to classes of managers, however maintaining a joint signature representation regime whereby any two managers of the Company may validly represent the latter.

2 To amend the articles of incorporation of the Company so as to reflect the proposed resolution under item 1 above.

3 To reclassify the current managers of the Company so as to reflect the resolution proposed under items 1 and 2 above.

4 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to remove any reference in the articles of incorporation of the Company to classes of managers, however maintaining a joint signature representation regime whereby any two managers of the Company may validly represent the latter.

#### Second resolution

The Shareholders resolved to amend the articles of incorporation of the Company as follows:

(i) Cancellation of both the third (3rd) and fourth (4th) paragraphs of article 10 of the articles of incorporation of the Company, which article 10 shall from now on read as follows:

« **Art. 10. Managers.** The Company shall be managed and administered by one or several managers who need not be shareholder(s) themselves (the «Manager(s)»). If the Company is managed by two (2) Managers, they shall jointly manage the Company, or, in the event that more than two (2) Managers are actually appointed, they shall form a board of managers (the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders themselves.

The Manager(s) will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine the duration of his (their) mandate (and their number), and he (they) will hold office until his (their) successor(s) is (are) elected. The Manager(s) is (are) re-eligible, but he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.»

(ii) Amendment of the sixth (6th) paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company, which sixth paragraph shall from now on read as follows:

« **Art. 11. Meetings of the Board of Managers. (sixth paragraph).** A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.»

(iii) Cancellation of the second (2nd) paragraph of article 16 of the articles of incorporation of the Company, which article 16 shall from now on read as follows:

« **Art. 16. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the signature of the sole Manager if there is only one Manager or by the joint signature of any two Managers, in the other cases, or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s) or the Board of Managers, but only within the limits of such power.»

#### Third resolution

In consideration of the foregoing resolutions the Shareholders resolved to reappoint, with immediate effect and for an unlimited duration, all existing managers of the Company as «Managers» (as defined in the articles of incorporation of the Company) without any further references to classes of managers.

#### Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the Shareholders, represented as above mentioned, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same Shareholders and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date set forth at the beginning of this document.

The document having been read to the Shareholders, represented by their above mentioned attorneys-in-fact, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorzième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- KKR PEI SICAR, S.à r.l., une société d'investissement en capital à risque ayant un capital variable et la forme légale d'une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-116.195 («SICAR»),

représentée par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 août 2007,

- SAGEVIEW CAPITAL MASTER, L.P., une limited partnership régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST Ltd, Box 896GT, 2nd Floor Harbour Centre, North Church Street, George Town, KY1-1103, Grand Cayman, Isles Caïmans (SAGEVIEW et ensemble avec SICAR collectivement référencés comme les «Associés»),

représentée par Maître Nicolas Gauzès, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée le 13 août 2007.

Lesquelles procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés de AERO TECHNICAL SUPPORT & SERVICES, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce

de Luxembourg sous le numéro B-129.081, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par un acte du notaire soussigné le 31 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 août 2007, numéro 1647 (la «Société»). Les Statuts de la Société ont été modifiés dernièrement par acte du notaire soussigné en date du 30 juillet 2007, non encore publié au Registre de Commerce de Luxembourg.

Les Associés, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissant être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Suppression de toute référence dans les statuts de la Société aux catégories de gérants, tout en maintenant néanmoins un régime de signature conjoint de représentation de la Société au titre duquel deux gérants de la Société pourront valablement engager cette dernière.

2 Modification des statuts de la Société afin de refléter la décision à être adoptée sous le point 1 ci-dessus.

3 Reclassification des gérants actuels de la Société afin de refléter les décisions à être adoptées sous les points 1 et 2 ci-dessus.

4 Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé de supprimer toute référence dans les statuts de la Société aux catégories de gérants, tout en maintenant néanmoins un régime de signature conjoint de représentation de la Société au titre duquel deux gérants de la Société pourront valablement engager cette dernière.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier les statuts de la Société comme suit

(i) Suppression des troisième et quatrième alinéas de l'article 10 des statuts de la Société afin que ledit article 10 dorénavant comme suit:

« **Art. 10. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associé(s) eux-mêmes ou non (le «Gérant(s)»). Si la Société est gérée par deux (2) Gérants, ils exerceront un pouvoir de gérance conjoint, ou, dans l'hypothèse où plus de deux (2) Gérants seraient nommés, ils formeront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, associés eux-mêmes ou non.

Le(s) Gérant(s) est (seront) nommé(s) par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent la durée de son (leur) mandat (et leur nombre), et il(s) restera(ont) en fonction jusqu'à ce que son (leurs) successeur(s) soi(en)t élu (s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.»

(ii) Modification du sixième (6<sup>ème</sup>) alinéa de l'article 11 des statuts de la Société afin que ledit sixième alinéa lise dorénavant comme suit:

« **Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance. (sixième alinéa).** Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.»

(iii) Suppression du second (2<sup>ème</sup>) alinéa de l'article 16 des statuts de la Société afin que ledit article 16 lise dorénavant comme suit:

« **Art. 16. Représentation de la Société.** Vis à vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant si un seul Gérant a été nommé ou par la signature conjointe de deux Gérants dans les autres cas, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le (s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

#### *Troisième résolution*

Au vu des résolutions précédentes, les Associés ont décidé de renommer, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, les actuels gérants de la Société en tant que «Gérants» (au sens des statuts de la Société) sans référence aucune à des catégories de gérance.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des Associés, représentés comme mentionné ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes Associés, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 août 2007. Relation: EAC/2007/10130. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Remich, le 29 août 2007.

P. Serres.

Référence de publication: 2007102896/239/160.

(070116889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

### **3C Consult, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 131.004.

#### — STATUTS

L'an deux mille le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Stéphane Mary, gérant de société, né à Mont Saint Martin (France), le 28 mars 1964, demeurant à F-54400 Longwy (France), 15, rue de la Faïencerie.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de 3C CONSULT.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Rodange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- la vente, la maintenance et la location de systèmes et réseaux informatiques et bureautiques, et de logiciels,
- la réparation de matériels,
- la formation, le conseil et l'assistance, l'étude, la conception et la réalisation de programmes, logiciels,
- la constitution de réseaux, la fourniture de systèmes clés en main,
- l'Internet: création de sites et hébergements,
- le graphisme et la communication, les travaux d'impression, la charte graphique, la création de logos et la documentation.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, industrielles ou commerciales, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou tout autre similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique Stéphane Mary, préqualifié, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables.

En cas de pluralité d'associés, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales. En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe(nt) la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 8.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 10.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants. Toutefois, le consentement du ou des associés survivants n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 12.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,
- le solde restant est à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 14.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

**Art. 15.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à 900,- EUR.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.
- 2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Stéphane Mary, prénommé.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Mary, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, Relation: LAC/2007/20873. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

105624

Hesperange, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103212/241/98.

(070116869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

---

**Palladiana Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 110.061.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007103789/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03114. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

---

**R.P.E. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 41.652.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007103697/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08492. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070117815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**Docu Group (Lux 1.5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 131.062.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixteenth day of August.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DOCU GROUP (LUX 2) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B102 524

here represented by M<sup>e</sup> Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 15th August 2007.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association (the Articles) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed:

**Chapter I.- Name - Duration - Object - Registered office**

**Art. 1. Name and duration.** There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of DOCU GROUP (LUX 1.5) S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.



The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

### Chapter II.- Share capital

**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at EUR 25,000.- (one twenty-five thousand Euro), represented by 1,000 (one thousand) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 5. Shares.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 6. Transfer of shares.** If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

**Art. 7. Redemption of shares.** The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

### Chapter III.- Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

**Art. 8. Management.** The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

**Art. 9. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are convened by any member of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board of managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

**Art. 10. Representation - Authorised signatories.** In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 11. Liability of managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### Chapter IV.- Secretary

**Art. 12. Appointment of a secretary.** A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

#### Chapter V.- General meetings of shareholders

**Art. 13. General meetings of shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the, general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

#### Chapter VI.- Financial year - Financial statement - Profit sharing

**Art. 14. Financial year.** The Company's accounting year begins on 1 January each year and ends on 31 December of the same year, except for the first accounting year which shall begin on the date of incorporation and end on 31st December, 2007.

**Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

**Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

**Art. 17. Appropriation of profits - Reserves.** An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

#### Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

**Art. 18. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 19. Liquidation.** Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

#### Chapter VIII.- Governing law

**Art. 20. Reference to Legal Provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

##### *Subscription and payment*

1) The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to the 1,000 (one thousand) shares representing the total share capital of the Company as follows:

Shareholder: DOCU GROUP (LUX 2) S.à r.l.

Number of shares: 1,000

Payments: EUR 25,000.-

All these shares have been fully paid up by the appearing party by payments in cash, so that the sum of EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

##### *Transitory Provisions*

By way of derogation to article 14 of the present Articles, the Company's current accounting year is to run from the date of this deed to 31 December, 2007.

##### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately € 1,900.-.

##### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The meeting appoints for an unlimited period:

Ms Nora Kerppola, sole manager, residing at 40 Piccadilly, Sackville House, W1J ODR Piccadilly, London, United Kingdom, as its manager effective as of the date of incorporation of the Company.

2) The registered office is established at 12, rue Léon Thyès in L2636 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the: appearing party, said proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le seize jour du mois d'août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

DOCU GROUP (LUX 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon la loi du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès de Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 102 524,

ici représentée par Maître Mariya Gadzhlova, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le quinze août 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparant, ès qualités en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Nom - Durée - Objet- Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom et durée.** Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination DOCU GROUP (LUX 1.5) S.à r.l. (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

**Art. 3. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

### **Titre II. - Capital social**

**Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille Euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) par part sociale.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

**Art. 5. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 6. Cession des parts sociales.** S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7. Rachat de parts sociales.** La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

### **Titre III. - Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées**

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée

générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

**Art. 9. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté en cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

**Art. 10. Représentation - Signatures autorisées.** Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

#### **Titre IV. - Secrétaire**

**Art. 12. Nomination d'un secrétaire.** Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

#### **Titre V. - Assemblée générale des associés**

**Art. 13. Assemblées générales des associés.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

#### **Titre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, excepté pour la première année sociale qui commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 15. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

**Art. 16. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

**Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

#### **Titre VII. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 18. Dissolution.** La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

**Art. 19. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Titre VIII. - Loi applicable**

**Art. 20. Référence aux dispositions légales.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

##### *Souscription et libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi établis, la partie comparante déclare par la présente souscrire les 1.000 (mille parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société de la manière suivante:

Associé: DOCU GROUP (LUX 2) S.à r.l.

Nombre de parts sociales: 1.000

Païement: EUR 25.000,-

Toutes ces parts ont été libérées entièrement par la partie comparante par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille Euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 14 des présents Statuts, le premier exercice social commence le jour du présent acte et finit le 31 décembre 2007.

##### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à approximativement € 1.900,-.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée désigne pour une durée indéterminée,

Mme Nora Kerppola, demeurant au 40 Piccadilly, Sackville House, W1J 0DR Piccadilly, Londres, Royaume-Uni, comme gérant unique de la Société, avec effet à la date de constitution de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyès à L2636 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la parti comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. Gadzhalova, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 17 août 2007. Relation: EAC/2007/10057. — Reçu 250 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 septembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007103907/272/369.

(070118275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

**Quantix Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 92, avenue du X septembre.

R.C.S. Luxembourg B 115.232.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007103924/6449/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09005. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070118505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

**ING Investment Management Multi Manager S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.363.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007103958/5911/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04420. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070118147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

**Mellon International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 117.108.

In the year two thousand and seven, on the first of June.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NEPTUNE LLC, incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (USA), here represented by Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal dated June 1, 2007.

Said proxy after having been signed ne varietur by the attorney of the above named party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

NEPTUNE LLC, prenamed, is the only partner of MELLON INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l. (the «Company»), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 117.108, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 26, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1550 of August 14, 2006.

The Articles of Incorporation of said Company have been amended by deeds of the same notary dated September 25, 2006 and September 27, 2006 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2215 of November 27, 2006.

The Company's capital is set at sixty thousand pounds sterling (GBP 60,000.-) represented by six hundred (600) parts having a nominal value of one hundred pounds sterling (GBP 100.-) each, all entirely subscribed and fully paid up.

The sole partner has resolved to increase the corporate capital of the Company by ten thousand pounds sterling (GBP 10,000.-), to bring it from its present amount of sixty thousand pounds sterling (GBP 60,000.-) to seventy thousand pounds sterling (GBP 70,000.-), by the creation and the issue of one hundred (100) parts of a par value of one hundred pounds sterling (GBP 100.-) each together with a total issue premium of one million nine hundred and seven thousand nine hundred and sixty-four pounds sterling (GBP 1,907,964.-) to be allocated to a share premium account.

All the one hundred (100) new parts will participate in the profits of the Company as of the date hereof.

All the one hundred (100) new parts have been entirely subscribed by NEPTUNE LLC, prenamed, represented as aforesaid.

The new parts have been fully paid up by the contribution in kind effected by NEPTUNE LLC of one million nine hundred and seventeen thousand nine hundred and sixty-four (1,917,964) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each, entirely paid up, free of all liens, charges and encumbrances representing part of the share capital of MELLON GLOBAL INVESTMENTS (HOLDINGS) LIMITED, a company validly incorporated and organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 160 Queen Victoria Street, London EC 4LA, registered in England and Wales under number 4899958.

It results from a declaration of the managers of the Company dated June 1, 2007 and from an interim balance sheet of MELLON GLOBAL INVESTMENTS (HOLDINGS) LIMITED dated March 31, 2007, which documents signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed, with which they will be registered, that the shares contributed have a value of at least one million nine hundred and seventeen thousand nine hundred and sixty-four pounds sterling (GBP 1, 917,964.-).

From the amount of one million nine hundred and seventeen thousand nine hundred and sixty-four pounds sterling (GBP 1, 917,964.-), the amount of ten thousand pounds sterling (GBP 10,000.-) has been allocated to the share capital and the amount of one million nine hundred and seven thousand nine hundred and sixty-four pounds sterling (GBP 1,907,964.-) has been allocated to a share premium account.

Pursuant to the preceding resolution, Article 7 of the Articles of Incorporation is amended and shall read henceforth as follows:

« **Art. 7.** The capital of the company is fixed at seventy thousand pounds sterling (GBP 70,000.-) divided into seven hundred (700) parts having a nominal value of one hundred Pounds sterling (GPB 100.-) each.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at EUR 31,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his names, surnames, civil status and residences, the said person appearing signed with the notary the present original deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille sept, le premier juin,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NEPTUNE LLC, constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (USA), représentée par Alex Schmitt, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 1<sup>er</sup> juin 2007.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:



NEPTUNE LLC, préqualifiée, est l'associée unique de MELLON INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.108, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 mai 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1550 du 14 août 2006.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 25 septembre 2006 et du 27 septembre 2006 publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2215 du 27 novembre 2006.

Le capital social de la Société est fixé à soixante milles livres sterling (GBP 60.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix milles livres sterling (GBP 10.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante milles livres sterling (GBP 60.000,-) à soixante-dix milles livres sterling (GBP 70.000,-) par la création et l'émission de cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune, ensemble avec un total de primes d'émission de un million neuf cent sept mille neuf cent soixante-quatre livres sterling (GBP 1.907.964,-) à affecter à un poste de prime d'émission.

Toutes les cent (100) nouvelles parts sociales participeront aux bénéfices de la Société à partir de la date du présent acte.

Toutes les cent (100) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par NEPTUNE LLC, préqualifiée, représentée comme précisé ci-avant.

Ces nouvelles parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en nature effectué par NEPTUNE LLC de un million neuf cent dix-sept mille neuf cent soixante-quatre (1.917.964) actions d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune entièrement libérées, libres de toutes charges quelconques, représentant une part du capital social de MELLON GLOBAL INVESTMENTS (HOLDINGS) LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social à 160 Queen Victoria Street, London EC 4LA, enregistrée en Angleterre et au Pays de Gales sous le numéro 4899958.

Il résulte d'une déclaration faite par les gérants de la Société en date du 1<sup>er</sup> juin 2007 et d'un bilan intermédiaire de la société MELLON GLOBAL INVESTMENTS (HOLDINGS) LIMITED daté du 31 mars 2007, lesquels documents sont signés ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire et annexés au présent acte, avec lequel ils seront enregistrés, que les actions apportées ont une valeur égale à au moins un million neuf cent dix-sept mille neuf cent soixante-quatre livres sterling (GBP 1.917.964,-).

Du montant de un million neuf cent dix-sept mille neuf cent soixante-quatre livres sterling (GBP 1.917.964,-), un montant de dix mille livres sterling (GBP 10.000,-) est à allouer au capital social et un montant de un million neuf cent sept mille neuf cent soixante-quatre livres sterling (GBP 1.907.964,-) est à affecter à un poste de prime d'émission.

Suite à la résolution qui précède, l'Article 7 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à soixante-dix milles livres sterling (GBP 70.000,-) divisé en sept cents (700) parts sociales d'une valeur nominale de cent livres sterling (GBP 100,-) chacune.»

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société pour le présent acte, sont évalués à approximativement EUR 31.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schmitt, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, LAC/2007/11808. — Reçu 28.236,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007103182/212/123.

(070117152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

**Frankfurt I Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. BRE/Frankfurt I Hotel S. à r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.682.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of August.

Before Maître Anja Holtz, notary, residing in Wiltz.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BRE/FRANKFURT I HOTEL S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated by deed of M<sup>e</sup> Henri Hellinckx on 23rd February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») on 24 May 2006, number 1014.

The meeting was presided by M<sup>e</sup> Franz Fayot, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary M<sup>e</sup> Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg and as scrutineer M<sup>e</sup> Ralph Bayer, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I The shareholders represented together with the number of shares held are shown on the attendance list, signed by the proxy holder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies will be annexed to the present deed to be filed therewith with the registration authorities.

II It appears from the attendance list that out of the five hundred (500) shares in issue in the Company, all such five hundred (500) shares of the Company are duly represented at the present general meeting so that the entire issued share capital and all shareholders of the Company are represented at the present meeting.

III The shareholders confirming to have full knowledge of the agenda and considering being duly and validly convened thus waiving any right to receive a prior notice, the meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out hereafter:

IV The agenda of the meeting was as follows:

(A) Restatement of the Company's articles of association and reclassification of the company's share capital,

(B) Change of registered office of the Company,

(C) Acknowledgement of the resignation of BRE/MANAGEMENT SA as sole manager and appointment of Mr Gary Landesberg and Mr Elliot Rosenberg as Class A Managers and Mr Jacques de Patoul and Mr Hille-Paul Schutt as Class B Managers.

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

*First resolution*

The meeting resolved to restate the articles of the Company as follows:

« **Art. 1. Name.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name FRANKFURT I HOTEL S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the Board of Managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

**Art. 6. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers who need not be members. They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (the «Board of Managers»).

The Board of Managers shall meet upon call of any manager. Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in the case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or any jurisdiction other than the United Kingdom or Germany.

A meeting of the Board of Managers shall be duly quorated only if at least two managers are present and in case the members have appointed class A and class B managers, if (i) at least one A and one B manager is present at the meeting and (ii) if such class A and class B managers are present in equal proportions.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. Any such meeting held by such means shall be originated from outside the United Kingdom or Germany. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

All members of the Board of Managers shall have equal voting power and no manager shall have a casting vote. The general meeting of members may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of members has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

In the case of a sole manager, the sole manager has the most extensive powers to act on behalf of the Company vis-à-vis third parties in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will then be bound by the individual signature of the sole manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager.

In the case of more than one manager, any two managers acting together have the most extensive powers to act on behalf of the Company vis-à-vis third parties in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will then be bound by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of members has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers or any two managers or, in the event of classes of managers, by one class A manager and one class B manager acting together.

**Art. 8. Managers' liability.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9. Collective decisions - Votes.** Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

**Art. 10. Collective decisions - Procedure.** Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on the second Thursday of May at 11:00 A.M. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting year.** The accounting year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year.

**Art. 12. Annual accounts.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the Board of Managers.

**Art. 13. Financial information.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

**Art. 14. Distributions.** Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15. Liquidation.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16. Single member.** If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17. Legislation.** For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.»

*Second resolution*

The meeting resolved to change the registered office of the Company to 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

*Third resolution*

The meeting acknowledged the resignation of BRE/MANAGEMENT SA as sole manager of the Company and resolved to appoint the following persons as managers of the

Company for a period starting today for an undetermined period of time:

*Class A manager:*

Gary Landesberg, director, born on 1 June 1960 in London, United Kingdom, having his professional address at Morland, Rowley Green Road, Arkley, Barnet, Hertfordshire EN5 3HJ, United Kingdom;

Elliot Rosenberg, director, born on 29 June 1960 in London, United Kingdom, having his professional address at Brooklands, 33 Linksway, Northwood, Middlesex HA6 2XH, United Kingdom;

*Class B manager:*

Jacques de Patoul, lawyer, born 10 January 1980 in Luxembourg, having his professional at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, G.D. Luxembourg; and

Hille-Paul Schut, lawyer, born 29 September 1977 in 's Gravenhage, the Netherlands, having his professional at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grande-Duchesse Luxembourg.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at [ ] Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le trente et unième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de BRE/FRANKFURT I HOTEL S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée par acte de M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, le 23 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1014 du 24 mai 2006. L'assemblée a été présidée par M<sup>e</sup> Franz Fayot, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire M<sup>e</sup> Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant au Luxembourg et comme scrutateur M. Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux autorités de l'enregistrement.

II Il apparaît de ladite liste de présence que sur toutes les cinq cents (500) parts sociales en émission de la Société, toutes ces cinq cents (500) parts sociales de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'ensemble du capital social émis et tous les associés de la Société sont représentés à la présente assemblée.

III Les associés ont déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour et renoncent par conséquent à une convocation écrite préalable de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

(A) Reformulation des statuts et reclassification des parts sociales existantes

(B) Changement du siège social de la Société

(C) Acceptation de la démission du gérant unique BRE/MANAGEMENT SA et nomination de M. Gary Landesberg, M Elliot Rosenberg comme gérants de classe A et M. Jacques de Patoul et M. Hille-Paul Schut en tant que gérants de classe B.

*Première résolution*

L'assemblée a décidé de reformuler les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FRANKFURT I HOTEL S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérants.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérants, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérants.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

**Art. 6. Transfert des parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérants (le «Conseil de Gérants»).

Le Conseil de Gérants peut se réunir à la demande de tout gérant. Une convocation écrite concernant chaque réunion du Conseil de Gérants doit être donnée aux gérants au moins 24 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés dans cette convocation. Cette convocation peut-être omise par l'assentiment de chacun des gérants donné soit par écrit, par câble, par télégramme, télex, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérants si le lieu et l'endroit ont été déterminés dans une résolution antérieurement adoptée par le Conseil de Gérants.

La réunion du Conseil de Gérants pourra se tenir au Luxembourg ou tout juridiction autre que le Royaume Uni et l'Allemagne.

Une réunion du Conseil de Gérants ne sera tenue valablement que si au moins deux gérants soient présents et au cas où les associés ont nommé des gérants de classe A et de classe B, si (i) au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B soient présents et (ii) si des gérants de classe A et de classe B soient présent à une proportion égale.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérants par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. Toute réunion ainsi tenue ne peut avoir sa source qu'en dehors du Royaume Uni ou de l'Allemagne. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérants par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Tous les membres du Conseil de Gérants auront un droit de vote égal et aucun gérant n'aura une voix prépondérante. L'assemblée générale des associés peut décider de désigner des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Cette classification de gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de cette assemblée générale et les gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du Conseil de Gérants sont prises valablement par approbation à la majorité des gérants de la Société. Au cas où l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants (notamment des gérants de classe A et des gérants de classe B) chaque résolution du Conseil de Gérants ne sera valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants y incluant au minimum un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Le Conseil de Gérants peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Dans le cas d'un gérant unique, le gérant unique aura les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom et pour le compte de la Société vis-à-vis des tiers dans toutes les circonstances et de faire, autoriser ou approuver tous les actes et les opérations relative à la Société. Dans ce cas, la Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature individuelle d'une personne ou des personnes à laquelle/auxquelles des pouvoir de signature auront été délégué par le gérant unique.

Dans le cas de plus d'un gérant, tous deux gérants agissant de concert auront les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom et pour le compte de la Société vis-à-vis des tiers dans toutes les circonstances et de faire, autoriser ou approuver tous les actes ou opérations relative à la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux des gérants, à condition que si l'assemblée générale des associés a désigné deux classes différentes de gérants (notamment des gérants de classe A et des gérants de classe B) la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. En tout cas, la Société sera valablement engagé par la seule signature d'une personne ou de personnes à laquelle/auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérants ou par deux des gérants ou s'il y a des classes différentes de gérants par un gérant de classe A et par un gérant de classe B agissant de concert.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9. Décisions collectives - Votes.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Décisions collectives - Procédure.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées tenue, y compris au moyen d'une conférence téléphonique, visioconférence ou tout autres moyens de communication permettant aux associés de participer à la réunion, de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres, la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou

sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives seront valablement adoptées par les votes représentant plus de la moitié du capital social. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (i) une majorité des associés (ii) représentant au moins trois-quarts du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au deuxième jeudi du mois de mai. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

**Art. 11. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérants établit les comptes annuels au 31 décembre.

**Art. 13. Informations financières.** Les états financiers seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 14. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérants, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15. Dissolution.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission de BRE/MANAGEMENT S.A en tant que gérant unique de la Société et décide de nommer pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

##### *Gérant Classe A:*

Gary Landesberg, directeur, né le 1<sup>er</sup> juin 1960 à Londres, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle à Morland, Rowley Green Road, Arkley, Barnet, Hertfordshire EN5 3HJ, Royaume Uni;

Elliot Rosenberg, directeur, né le 29 juin 1960 à Londres, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle à Brooklands, 33 Linksway, Northwood, Middlesex HA6 2XH, Royaume Uni;

##### *Gérant Classe B:*

Jacques de Patoul, juriste, né le 10 janvier 1980 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Gande-Duchesse Luxembourg; et

Hille-Paul Schut, juriste, né le 29 septembre 1977 à s-Gravenhage, les Pays Bas, ayant son adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, G.D. Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, quelque soit leur forme, seront payés par la Société s'élevant à [ ].

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais, suivi par une traduction française, la version anglaise faisant foi en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.



Signé: F. Fayot, M. Gadzhalova, R. Beyer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 3 septembre 2007, WIL/2007/736. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 septembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007103926/2724/396.

(070118165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

**Redilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 93.283.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007103874/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 août 2007, réf. DSO-CH00049. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070113585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2007.

**Gero Investments Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.200.150,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.006.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of July,  
Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

For an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GERO INVESTMENTS LUX S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 115.006, incorporated pursuant to a deed of the undersigned Notary dated March 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1080 of June 2, 2006, (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on June 27, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

1. MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P., a Delaware limited partnership, with business address at 520 Madison Avenue, 35th Floor, New York, NY 10022, USA (MP US),

2. MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II, L.P., a Cayman limited partnership with registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (MP CAYMAN), and

3. ELQ INVESTORS, Ltd., an English limited liability company with registered office at Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A, 2BB, United Kingdom, registered with the companies registrar under number 4762058 (ELQ and together with MP US and MP CAYMAN, the Shareholders).

all Shareholders being hereby represented by Ms Tulay Sonmez, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of three proxies given on July 27th, 2007.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to record that:

I. the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of one million one hundred fifty-two thousand and fifty euro (EUR 1,152,050), represented by forty-six thousand eighty-two (46,082) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, by an amount of forty-eight thousand one hundred euro (EUR 48,100) so as to bring the share capital of the Company to one million two hundred thousand one hundred and fifty euro (EUR 1,200,150) by way of the creation and issue of one thousand nine hundred twenty-four (1,924) new shares of the Company,

numbered 46,083 through 48,006, in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, in consideration for a contribution in cash;

2. Subscription to the increase specified under item 1. above, and payment;

3. Amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the above share capital increase; and

4. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority for any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of HALSEY GROUP S.à.r.l., acting individually to proceed on behalf of the Company with the registration of the above change in the relevant registers of the Company.

III. the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its present amount of one million one hundred fifty-two thousand and fifty euro (EUR 1,152,050), represented by forty-six thousand eighty-two (46,082) shares, numbered 1 through 46,082, in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, by an amount of forty-eight thousand one hundred euro (EUR 48,100) so as to bring the share capital of the Company to one million two hundred thousand one hundred and fifty euro (EUR 1,200,150) by way of the creation and issue of one thousand nine hundred twenty-four (1,924) new shares of the Company, numbered 46,083 through 48,006, in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, in consideration for a contribution in cash;

#### *Subscription - Payment*

The Shareholders, represented as stated here above, resolve the subscription of the new shares as follows:

1. ELQ declares (i) to subscribe to nine hundred sixty-two (962) new shares of the Company, numbered 46,083 through 47,044, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of twenty-four thousand and fifty euro (EUR 24,050);

2. MP US declares (i) to subscribe to seven hundred eight (708) new shares of the Company, numbered 47,045 through 47,752, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of seventeen thousand seven hundred euro (EUR 17,700); and

3. MP CAYMAN declares (i) to subscribe to two hundred fifty-four (254) new shares of the Company, numbered 47,753 through 48,006, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of six thousand three hundred and fifty euro (EUR 6,350).

The aggregate amount of forty-eight thousand one hundred euro (EUR 48,100) is forthwith at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at one million two hundred thousand one hundred and fifty euro (EUR 1,200,150), represented by forty-eight thousand six (48,006) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up. The shares are numbered from 1 through 48,006.»

The Shareholders acknowledge that as a result of the above, the shareholding of the Company is as follows:

1. MP US owns seventeen thousand six hundred seventy-three (17,673) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each;

2. MP CAYMAN owns six thousand three hundred and thirty (6,330) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each; and

3. ELQ owns twenty-four thousand and three (24,003) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

#### *Third resolution*

The Shareholders resolve to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above change with power and authority to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of HALSEY GROUP S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company with the registration of the above change in the relevant books and registers of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 2,000.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-sept juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GERO INVESTMENTS LUX S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.006, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 13 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1080 du 2 juin 2006 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, du 27 juin 2007, non publié encore au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

1. MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P., un limited partnership organisé selon la loi de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 520 Madison Avenue, 35th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis (MP US),

2. MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II L.P., une société des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (MP CAYMAN), et

3. ELQ INVESTORS, Ltd., une société à responsabilité limitée de droit anglais ayant son siège social à Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A, 2BB, Royaume-Uni, inscrite auprès du registre des sociétés sous le numéro 4762058 (ELQ et avec MP US et MP CAYMAN, les Associés),

Les Associés étant représentés par Mme Tulay Sonmez, avocate, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu de trois procurations données le 27 juillet 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel d'un million cent cinquante-deux mille cinquante euros (EUR 1.152.050) représenté par quarante-six mille quatre-vingt-deux (46.082) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, d'un montant de quarante-huit mille cent euros (EUR 48.100), afin de porter le capital social de la Société à un million deux cent mille cent cinquante euros (EUR 1.200.150), par la création et l'émission de mille neuf cent vingt-quatre (1.924) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 46.083 à 48.006, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire;

2. Souscription à l'augmentation susmentionnée au point 1<sup>er</sup> et paiement;

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation du capital; et

4. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter l'augmentation du capital ci-dessus avec pouvoir et autorité attribué à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de HALSEY GROUP S.à.r.l., agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million cent cinquante-deux mille cinquante euros (EUR 1.152.050) représenté par quarante-six mille quatre-vingt-deux (46.082) parts sociales, numérotées de 1 à 46.082, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, d'un montant de quarante-huit mille cent euros (EUR 48.100), afin de porter le capital social de la Société à un million deux cent mille cent cinquante euros (EUR 1.200.150), par la création et l'émission de mille neuf cent vingt-quatre (1.924) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 46.083 à 48.006, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire;

*Souscription - Libération*

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, décident la souscription des nouvelles parts sociales comme suit:

1. ELQ déclare (i) souscrire à neuf cent soixante-deux (962) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 46.083 à 47.044, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-quatre mille cinquante euros (EUR 24.050);

2. MP US déclare (i) souscrire à sept cent huit (708) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 47.045 à 47.752, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de dix-sept mille sept cent euros (EUR 17.700); et

3. MP CAYMAN déclare (i) souscrire à deux cent cinquante-quatre (254) nouvelles parts sociales de la Société, numérotées de 47.753 à 48.006, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant total de six mille trois cent cinquante euros (EUR 6.350).

Le montant total de quarante-huit mille cent euros (EUR 48.100) est à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million deux cent mille cent cinquante euros (EUR 1.200.150), représenté par quarante-huit mille six (48.006) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les parts sociales sont numérotées de 1 à 48.006.»

Les Associés prennent acte que, en conséquence des résolutions prises ci-dessus, la détention de parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

1. MP US détient dix-sept mille six cent soixante-treize (17.673) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

2. MP CAYMAN détient six mille trois cent trente (6.330) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune; et

3. ELQ détient vingt-quatre mille trois (24.003) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

#### *Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et pour tout employé de HALSEY GROUP S.à.r.l. de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ 2.000 EUR.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: T. Sonmez, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, Relation: LAC/2007/20838. — Reçu 481 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007103230/211/186.

(070117583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**Econocom PSF S.A., Société Anonyme,  
(anc. Econocom Products & Solutions Luxembourg).**

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.519.

L'an deux mille sept, le trente juillet

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-8399 Windhoff, 6, rue d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 73.519, constituée sous la dénomination P.L.I. LUXEMBOURG (PREMIER LINK INTERNATIONAL LUXEMBOURG) suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 8 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 192 du 06 mars 2000, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 16 février 2004 suivant acte reçu par Maître Jean Seckler prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 410 du 17 avril 2004.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Moureau, delivery manager, demeurant en Belgique, B-5001 Belgrade, rue de la Campagne, 21,

qui désigne comme secrétaire Maître Charles Duro avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Karine Mastinu, avocat demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination sociale de la société, et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;
2. Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts;
3. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de un million quatre cent vingt-cinq mille (EUR 1.425.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille (EUR 75.000,-) euros au montant de un million cinq cent mille (EUR 1.500.000,-) euros par la création et l'émission de mille cent quarante (1.140) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) chacune, les nouvelles actions jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes;
4. Souscription et libération des mille cent quarante (1.140) nouvelles actions;
5. Décision de supprimer le capital autorisé;
6. Modifications de l'article 3 des statuts suite aux décisions prises;
7. Modification de l'article 6 des statuts concernant la gestion journalière de la société;
8. Décision de confier le contrôle des comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises et modification subséquente de l'article 7 des statuts;
9. Divers.

Après délibération, l'Assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société de ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS LUXEMBOURG en ECONOCOM PSF.

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société anonyme, sous la dénomination de ECONOCOM PSF S.A.»

*Deuxième résolution*

L'Assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la prestation de tous services informatiques en tant qu'opérateur de systèmes informatiques et de réseaux de communication auprès des institutions de crédit, autre professionnels du secteur financier (PSF), organismes de placement collectif (OPC) ou fonds de pension organisés selon le droit luxembourgeois ou un droit étranger conformément à l'article 29.3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée, ainsi que toute autre activité utile favorisant et développant la poursuite de son objet social, notamment le conseil, l'étude, la conception, le développement de compétences et de systèmes informatiques, ainsi que toutes opérations de pilotage et de gestion de ressources informatiques, d'assistance technique et de maintenance, par tous moyens à sa convenance. La société peut ainsi aussi procéder à l'achat, la vente, la mise en location avec ou sans option d'achat, de tous matériels informatiques, tant hardware que software, incluant ou non des prestations de services. La société peut acquérir, exploiter et céder des brevets d'invention, des marques, dessins et modèles et des connaissances techniques et industrielles.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de un million quatre cent vingt-cinq mille (EUR 1.425.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille (EUR 75.000,-) euros au montant de un million cinq cent mille (EUR 1.500.000,-) euros par la création et l'émission de mille cent quarante (1.140) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) chacune, les nouvelles actions jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### Quatrième résolution

Suite à la renonciation par l'actionnaire minoritaire de son droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale décide d'admettre l'actionnaire majoritaire à la souscription de l'intégralité des actions nouvelles.

L'augmentation de capital est libérée comme suit: les mille cent quarante (1.140) actions nouvelles sont libérées par apport en numéraire. La preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné de sorte que la somme de un million quatre cent vingt-cinq mille (EUR 1.425.000,-) euros se trouve à la disposition de la société.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé de la société.

#### Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) divisé en mille deux cent (1.200) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante (EUR 1.250,-) chacune.»

#### Septième résolution

L'Assemblée générale décide que la gestion journalière de la société sera confiée à au moins deux administrateurs agréés par la CSSF.

L'Assemblée décide de supprimer les alinéas 6 et 7 de l'article 6, ces derniers étant devenus sans objet.

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à au moins deux administrateurs, directeurs, gérants, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de trois administrateurs ou de deux administrateurs délégués qui n'auront pas à justifier, vis-à-vis des tiers, d'une décision préalable du Conseil d'administration.

La société est représentée à l'égard des tiers, notamment en justice ainsi que dans les actes auxquels un fonctionnaire public ou un officier ministériel prête son concours, par trois administrateurs agissant conjointement ou par deux administrateurs délégués qui n'auront pas à justifier, vis-à-vis des tiers, d'une décision préalable du conseil d'administration.»

#### Huitième résolution

L'Assemblée générale décide de confier le contrôle de ses documents comptables annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises justifiant d'une expérience professionnelle adéquate.

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le contrôle des documents comptables annuels de la société est confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises justifiant d'une expérience professionnelle adéquate.

La désignation de ces réviseurs externes relève du Conseil d'administration de la société.»

#### Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à 17.000.- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signés avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: M. Moureau, C. Duro, K. Mastinu, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, Relation: LAC/2007/20856. — Reçu 14.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 21 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007103072/211/126.

(070117261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

**Online-Car, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch, 4, allée John W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 103.854.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Monsieur Armando Di Vora, employé privé, demeurant à L-7526 Mersch, 4, Beschmontsbongert,

Monsieur Alfred Wieggershaus, employé privé, demeurant à L-7715 Colmar-Berg, 2, rue d'Ettelbruck,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

a.- La société à responsabilité limitée ONLINE-CAR, ayant son siège social à L-7526 Mersch, 4, allée John W. Léonard, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 103.854, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 36 du 13 janvier 2005 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 274 du 7 février 2006,

b.- Le capital social est fixé à vingt-cinq mille (€ 25.000,-) euros, représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (€ 125,-) euros chacune, souscrites comme suit:

- Monsieur Armando Di Vora, cent parts sociales . . . . .	100
- Monsieur Alfred Wieggershaus, cent parts sociales . . . . .	100
Total: deux cents parts sociales . . . . .	200

Sur ce:

Monsieur Alfred Wieggershaus, préqualifié, a déclaré céder toutes ses parts sociales, soit cent (100) à Monsieur Armando Di Vora, pour et moyennant le prix de vingt-deux mille cinq cents euros (€ 22.500,-) que le cédant reconnaît avoir reçu à l'instant même du cessionnaire ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées dès ce jour et il en aura la jouissance et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

*Acceptation*

Monsieur Armando Di Vora, agissant en sa qualité de gérant technique et Monsieur Alfred Wieggershaus, agissant en sa qualité de gérant administratif consentent à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, tant en nom personnel qu'au nom et pour compte de la société et la tiennent pour valablement signifiée à la société et à eux-mêmes.

Ensuite, Monsieur Armando Di Vora, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à vingt-cinq mille (€ 25.000,-) euros, représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (€ 125,-) euros chacune.»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de se révoquer de son poste de gérant technique et de révoquer Monsieur Alfred Wieggershaus, de son poste de gérant administratif. Il donne décharge pour ces mandats.

Il se nomme gérant unique avec tous pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

*Frais*

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille deux cent euros (€ 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: A. Di Vora, A. Wieggershaus, U. Tholl.

105648

Enregistré à Mersch, le 27 août 2007, Relation: MER/2007/1159. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 août 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007103314/232/56.

(070117722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

---

**Egide S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 48.571.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 avril 2007*

*Résolutions*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, BCCB INCORPORATED LTD, ayant son siège TRUST COMPANY COMPLEY MAJURO MH96960 Ajeltake Island Marshall Islands.

Le mandat ainsi attribué courra jusqu'à l'assemblée à tenir en 2012.

2. L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Tom Donovan, demeurant Glenvara Park Knocklyon 79 Dublin Irlande
- Madame Roisin Donovan, demeurant Glenvara Park Knocklyon 79 Dublin Irlande
- Monsieur David Keogh, demeurant Annamoe Road Dublin 16 Irlande

Les mandats ainsi attribués courront jusqu'à l'assemblée à tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007104547/4181/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01507. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070118902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

---

**Genpact Global (Lux), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.547.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

*Notaire*

Référence de publication: 2007103362/5770/12.

(070116845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

---

**Stark Asia Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.863.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2007104922/242/13.

(070119659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

---